

**PROCESSUS DE BARCELONE,  
10 ANS APRÈS**

**Amnesty International met au défi  
l'Union européenne de s'acquitter de ses  
obligations en matière de droits humains**

*Index AI : IOR 61/022/2005*

*ÉFAI*

**Embargo : jeudi 24 novembre 2005  
(07h00 TU, 09h00 heure de Bruxelles)**

**COMMUNIQUÉ DU BUREAU  
EUROPÉEN D'AMNESTY  
INTERNATIONAL**

Bruxelles, le 24 novembre 2005 – Dix ans après le lancement du processus de Barcelone, les violations des droits fondamentaux n'ont rien perdu de leur intensité dans les pays partenaires, lors même que l'Union européenne (UE) faillit de plus en plus à ses propres obligations internationales, notamment dans les réponses qu'elle apporte au terrorisme et à l'immigration clandestine, a déclaré Amnesty International.

Dans un document publié ce jeudi 24 novembre 2005 sous le titre *Ten years of EUROMED: Time to end the human rights deficit* (que vous pouvez consulter en cliquant sur [www.amnesty-eu.org](http://www.amnesty-eu.org)), l'organisation souligne que, si les États membres ne respectent pas des obligations internationales aussi fondamentales que le principe de non-refoulement et l'interdiction absolue de la torture, l'UE ne peut rester crédible lorsqu'elle engage ses pays partenaires à mettre en œuvre les libertés fondamentales.

*« On reprochait généralement aux pays méditerranéens, plutôt qu'à l'UE, de ne pas être à la hauteur du processus de Barcelone en matière de droits humains. Mais aujourd'hui, le problème se pose sur les deux rives de la Méditerranée, a indiqué Dick Oosting, directeur du Bureau européen d'Amnesty International. L'UE doit faire face à ses lacunes, parce que ses propres valeurs sont mises en péril, mais aussi parce que c'est sa crédibilité qui est en jeu lorsqu'elle s'intéresse aux violations commises par ses partenaires. »*

D'autre part, Amnesty International s'inquiète de ce que les pressions exercées par l'UE sur ses partenaires en vue de lutter contre le terrorisme et de contrôler l'immigration clandestine ont débouché sur

de nouvelles atteintes aux droits humains dans la région. Les événements tragiques dont la frontière sud de l'Europe a récemment été le théâtre mettent le doigt sur les failles de ce partenariat.

Aussi Amnesty International demande-t-elle à l'UE :

- d'inscrire résolument les droits humains au premier rang de ses préoccupations politiques, en établissant des mécanismes appropriés de mise en œuvre de ces droits et un calendrier précis ;
- d'asseoir pleinement les mesures antiterroristes sur les principes des droits humains et de la démocratie ;
- de respecter les normes internationales relatives à la protection des migrants et des réfugiés dans sa lutte contre l'immigration clandestine ;
- de reconnaître que tous les partenaires d'EUROMED ont une part de responsabilité dans la mise en œuvre insuffisante des droits fondamentaux.

Vous pouvez consulter la version intégrale du document adressé à l'UE en cliquant sur le lien suivant : <http://www.amnesty-eu.org>

**Pour obtenir de plus amples informations ou organiser une interview, veuillez contacter le Bureau européen d'Amnesty International, à Bruxelles :**

**Tél. : 32-2-5021499**

**Fax : 32-2-5025686**

**Courrier électronique : [amnesty-eu@aieu.be](mailto:amnesty-eu@aieu.be)**

**Site : <http://www.amnesty-eu.org> ●**

**Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>**